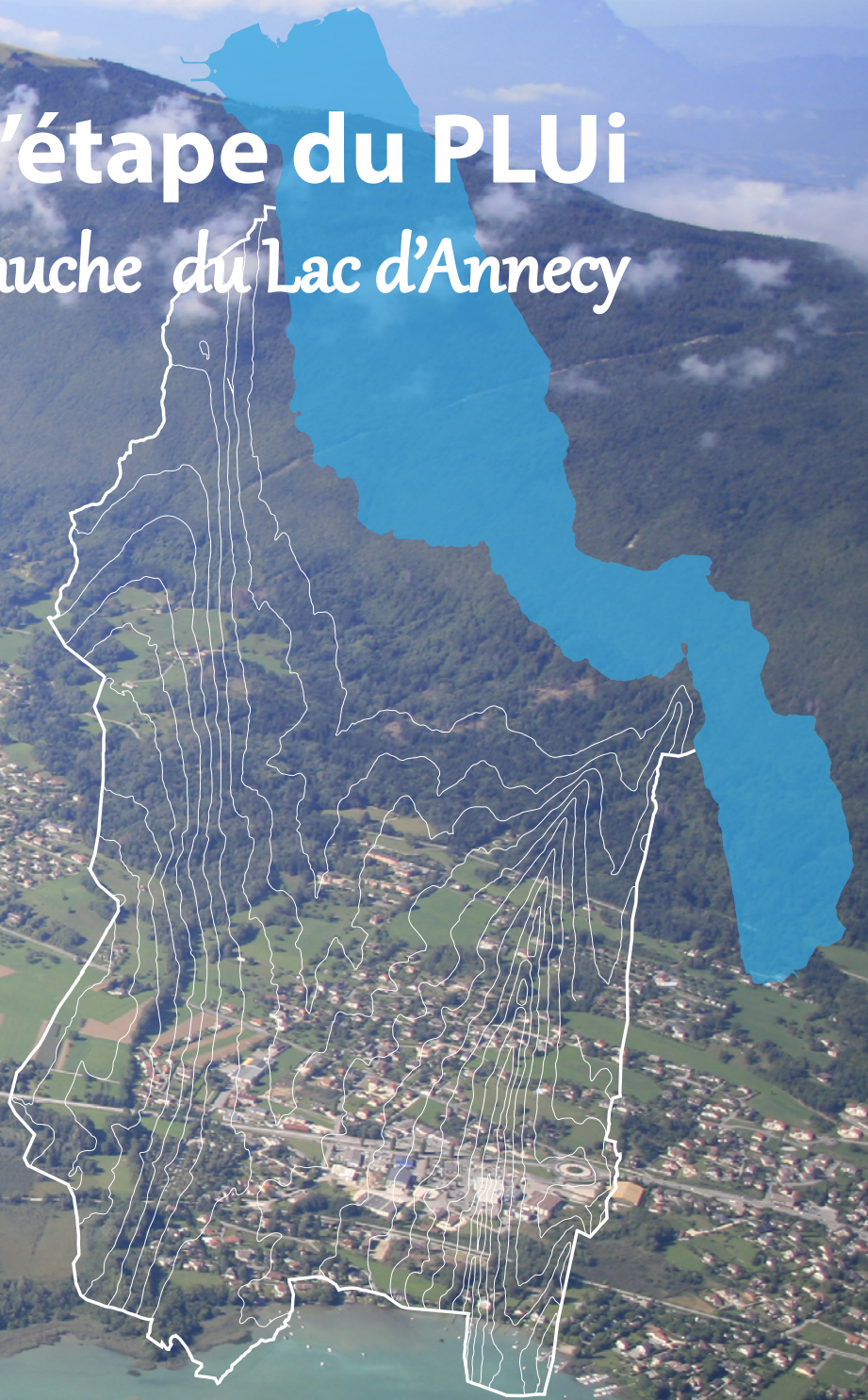


Point d'étape du PLUi de la rive gauche du Lac d'Annecy





Elaboration du PLUI de la Rive Gauche du Lac d'Annecy : où en sommes-nous ?

1

Diagnostic du territoire

Une restitution en octobre 2017

Après un démarrage des études du PLUI en mars 2017 menées par le bureau d'études CAPT, sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Annecy, la phase d'étude du diagnostic du territoire est à présent terminée. Elle a été présentée aux élus du territoire réunis en assemblée à Duingt, le 17 octobre dernier.



Les élus du territoire réunis à Duingt pour la restitution du diagnostic du PLUI de la rive gauche

2

PADD

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) : une phase en cours

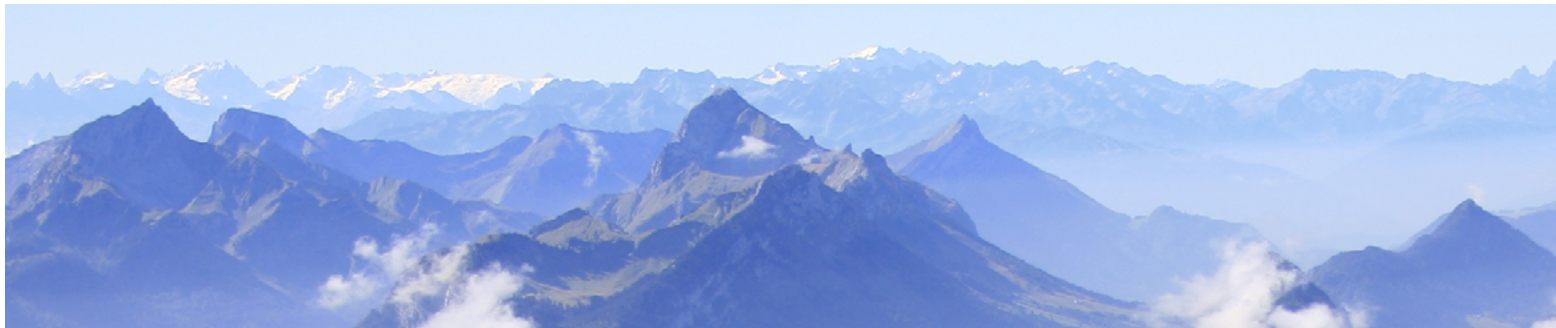
La phase d'écriture du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) par les élus du territoire, a démarré en janvier 2018.

Une première version de ce document sera présentée aux habitants **en réunion publique le xx juin 2018 à 20 h à Duingt (salle des fêtes)**, ainsi qu'à l'ensemble des élus du territoire et aux personnes publiques associées.

Le document sera débattu au sein de chaque conseil municipal au cours de la première quinzaine de juin, puis en conseil communautaire du Grand Annecy fin juin 2018.



Les élus du territoire en séance de travail au relais territorial du Grand Annecy à Saint-Jorioz



Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) - Article L151-5 CU

Il est la « clé de voûte » du PLUI.

Il expose le projet d'aménagement et de développement durables porté par les élus sur le territoire pour les 12 prochaines années.

Il fixe les orientations des politiques d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.

Il définit les orientations d'habitat, de transports et de déplacements, d'énergie, de développement économique et commercial...

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain pour les 12 années à venir.

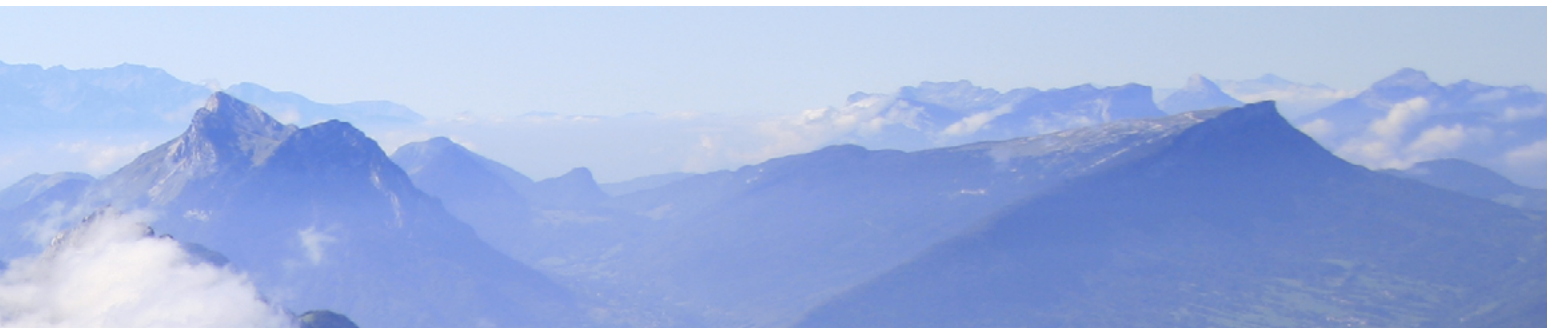
Il s'élabore en compatibilité avec les autres politiques publiques et documents de normes supérieures :

- > le SCoT du Bassin Annécien approuvé le 26 février 2014,
- > le Programme Local de l'Habitat (PLH) actuellement en cours d'élaboration,
- > le Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Grand Annecy, actuellement en cours d'élaboration.

Le calendrier du PLUI est donc aussi dépendant du calendrier d'avancement de ces documents de normes supérieures.



Les élus du territoire en séance de travail au relais territorial du Grand Annecy à Saint-Jorioz

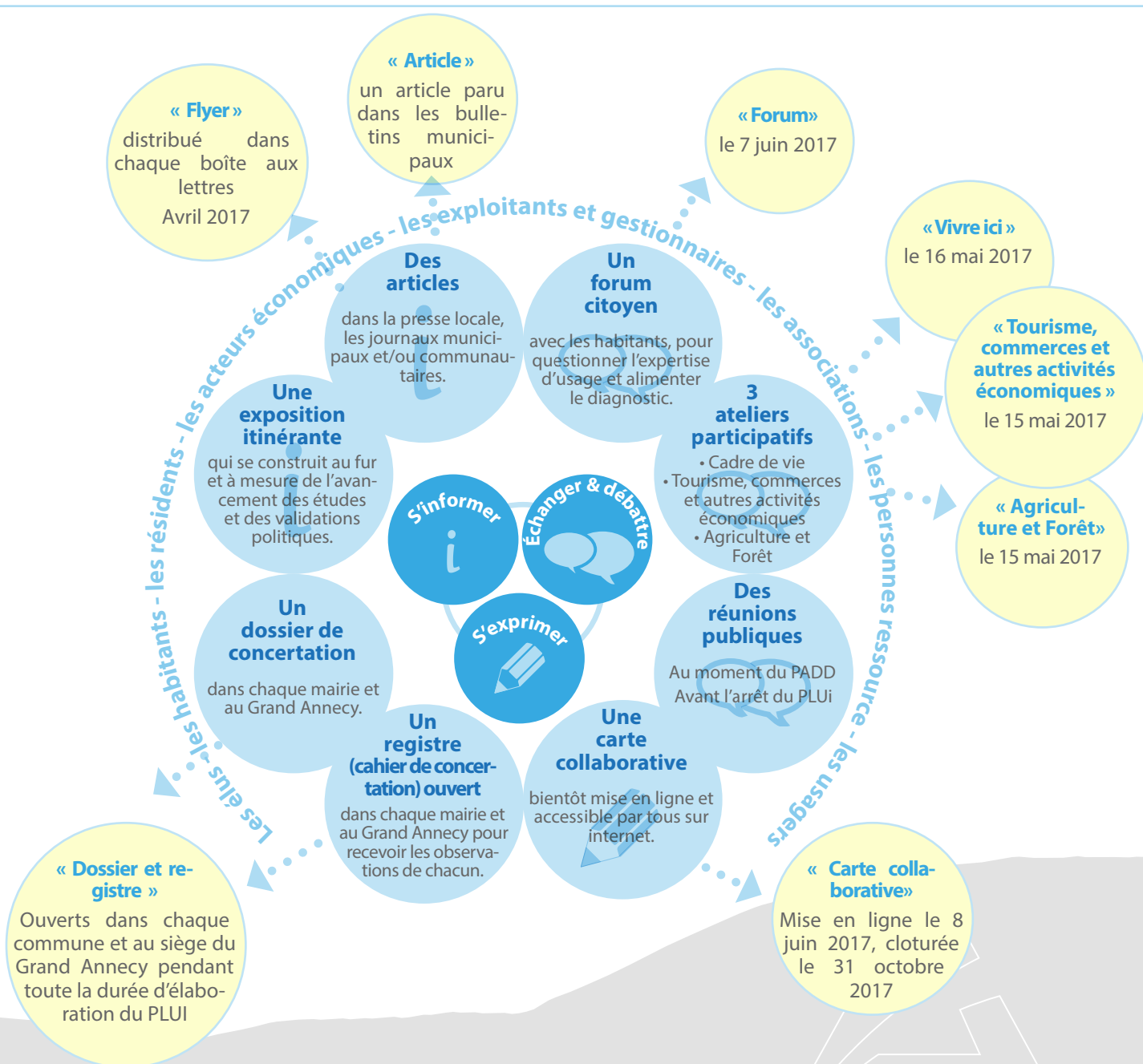


Concertation citoyenne :

Rappel des modalités de la concertation du PLUi

Le PLUi fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

La délibération D2015-45C du 22 décembre 2015, fixe les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.



Concertation citoyenne : quel bilan sur la phase «Diagnostic» ?

Résultats des enquêtes sociales et ateliers citoyens

Les modalités de la concertation de la phase 1 - Diagnostic du territoire, prévoyaient trois enquêtes sociales et trois ateliers participatifs en direction des acteurs du territoire : « agriculteurs, associations, acteurs économiques et touristiques ».

Le taux de participation aux enquêtes sociales et aux ateliers a été plutôt élevé pour les agriculteurs, moins fort pour les associations et les acteurs économiques et touristiques.

Détail de la participation aux enquêtes et aux ateliers

	Agriculteurs	Economie / Tourisme	Associations
Questionnaires envoyés	35	102	125
Taux de retour	48,6 %	11,8%	20,8%
Taux de retour des inscriptions aux ateliers	31,4%	6,9%	5,6%

Ce que pensent les acteurs de leurs activités :

Acteurs économiques du tourisme :

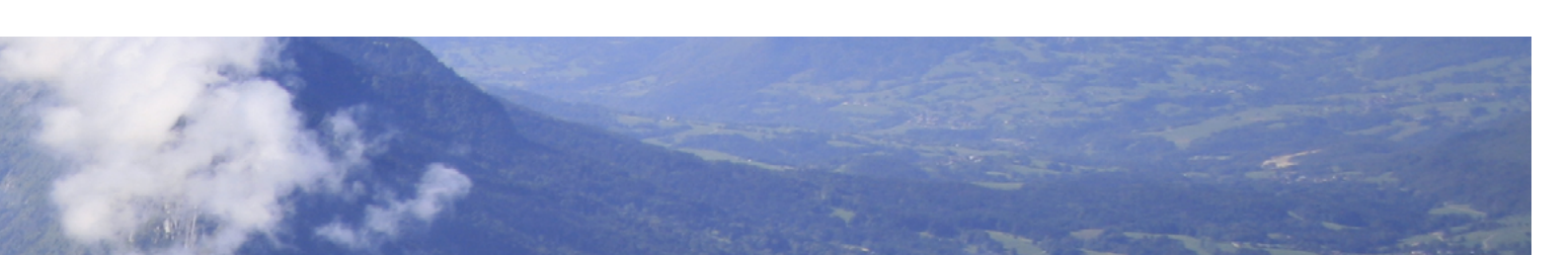
- Une haute saison touristique assez courte (juillet – août).
- Des séjours de plus courte durée ne dépassant pas une semaine.
- Une clientèle plus exigeante, moins fidèle et plus attentive aux prix
- Des entreprises touristiques qui ont des projets (de mises aux normes, d'extension, d'équipements et de services nouveaux) à prendre en compte dans le PLUI.
- Des entreprises en développement (50%) ou en régime de croisière (50%)

Associations :

- Une vie associative riche et variée (125 associations)
- Des secteurs d'activités divers et pour tous les publics
- Des associations qui rayonnent au-delà de la rive gauche
- 3 209 adhérents
- Des besoins et des attentes en nouveaux équipements pour mieux animer les activités associatives.

Agriculteurs :

- Une agriculture dynamique à dominante d'élevage bovin lait
- 1626 ha exploités dont 94% en herbe - 35 exploitants dont 10 GAEC et d'autres exploitations sociétaires - 1888 UGB (unités gros bétail)
- Une agriculture jeune (moyenne âge : 44 ans)
- Plusieurs AOC et IGP donnant de la plus-value aux productions
- La présence de circuits courts en lien avec la proximité de la ville (transformation, vente, accueil à la ferme)
- Des surfaces agricoles majoritairement en location
- Un besoin de terres agricoles (labourables, prairies...)
- Un besoin de terres d'épandage
- Des projets agricoles à prendre en compte dans le PLUi : délocalisation de bâtiments, installations de jeunes agriculteurs, agrandissement, constructions, rénovation, mises aux normes



Résultats des enquêtes sociales et ateliers citoyens

Les acteurs consultés apprécient :

Acteurs économiques du tourisme :

- 1/ Le cadre de vie, les paysages
- 2/ L'importance des activités présentes
- 3/ La piste cyclable, les circuits vélos

Associations :

- 1/ Le cadre de vie, la nature, les paysages
- 2/ Activités variées - vie sociale riche

Agriculteurs :

- 1/ Le cadre de vie attractif
- 2/ Le bon niveau de services
- 3/ La possibilité de faire de la vente directe

Les acteurs consultés déplorent :

Acteurs économiques du tourisme :

- 1/ Les transports et les déplacements autour du lac
- 2/ Le manque d'accès au lac

Associations :

- 1/ Les transports et les déplacements sur les communes du bas (le manque de bus, une RD saturée qui pénalise aussi le secteur du tourisme)
- 2/ Des compléments à apporter aux équipements sportifs et de loisirs culturels

Agriculteurs :

- 1/ Le peu de surfaces planes dans ce territoire de montagne
- 2/ L'urbanisation qui morcelle les terres et concurrence l'agriculture
- 3/ Des problèmes de circulation du matériel et des animaux créant du stress au travail
- 4/ Des aménagements urbains qui gênent la circulation des engins agricoles
- 5/ Une cohabitation « résidents, agriculteurs » pas toujours facile
- 6/ Un métier pas suffisamment connu et reconnu pour son utilité (qualité du cadre de vie et maintien des paysages ouverts)

Les acteurs consultés souhaitent :

Acteurs économiques du tourisme :

- 1/ Des transports en commun : une navette sur juillet – août avec des horaires adaptés, la mise en place du BHNS
- 2/ Une piste cyclable complète autour du lac

Associations :

- 1/ Des transports en commun et de meilleures conditions de circulation : une plus grande fréquence des lignes – des transports gratuits
- 2/ Maintenir et développer la vie culturelle, sociale, soutenir les services de proximité
- 3/ Développer le covoiturage et les parkings relais surtout entre le haut et le bas
- 4/ Prévoir des navettes pour desservir les petites communes
- 5/ Limiter l'urbanisation pour ne pas aggraver les problèmes de déplacements et de pollution
- 6/ Préserver les espaces agricoles
- 7/ Mettre en valeur les cheminements doux
- 8/ Développer le transport lacustre

Agriculteurs :

- 1/ Préserver les terres agricoles surtout les grands tenements homogènes : le prélèvement des terres agricoles est un phénomène irréversible
- 2/ Protéger les sièges d'exploitation
- 3/ Stopper l'étalement urbain (l'urbanisation des hameaux) - se développer dans le centre des communes
- 4/ Tenir une comptabilité transparente de la consommation foncière lié au développement de la rive gauche
- 5/ Reconnaître le rôle des agriculteurs dans l'entretien « gratuit » des paysages
- 6/ Améliorer le dialogue « agriculteurs – habitants »
- 7/ Mieux gérer le foncier pour améliorer la rentabilité et limiter les nuisances
- 8/ Améliorer la gestion des effluents agricoles en zone péri urbaine (méthanisation...)
- 9/ Développer le tourisme à la ferme et les circuits courts

Forum citoyen : retour sur ce qui a été dit !



Plus d'une centaine d'habitants a participé :

Après avoir débattu en petits groupes, ils ont pu exprimer devant l'assemblée, un point positif et négatif du territoire et faire une ou plusieurs propositions d'évolution souhaitée et souhaitable.

Les points positifs

La qualité du cadre de vie exceptionnel (lac et ses aménagements, montagne, voie verte, sentiers...) a été pointée au premier rang des points positifs, suivie par le dynamisme associatif, le haut niveau de services et de commerces de proximité de la rive gauche, l'absence d'industrie polluante.

Les habitants sont satisfaits des aménagements des bords du lac réalisés ces dernières années même si des accès au lac restent à améliorer et aménager.

Les points négatifs

A l'inverse, tous les groupes ont été unanimes pour pointer du doigt les problèmes croissants de circulation et de déplacements dans la rive gauche aux heures de pointe en raison de la saturation de la RD 1508.

Une saturation consécutive au développement urbain, à la densification des espaces bâtis, à la circulation des poids lourds trop nombreux et de trop gros tonnages, ayant pour corollaire une détérioration inquiétante de la qualité de l'air (pics de pollution) et des nuisances sonores.

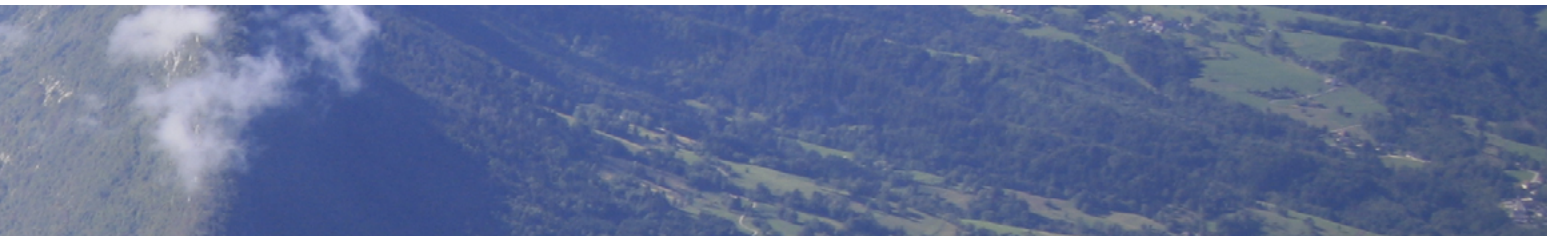
Ils pointent une rive gauche insuffisamment desservie par les transports collectifs (fréquence insuffisante des bus, temps de transports trop longs), l'absence de desserte des communes de montagne en transports collectifs. La vitesse excessive sur la RD 1508 et la route du Col de Leschaux cristallisent également les inquiétudes.

Autres points sensibles pointés du doigt :

- Le développement rapide de l'urbanisation dans les communes du bas, la multiplication des lotissements, une densification trop importante, alors que les conditions de circulation sont de plus en plus difficiles, que les infrastructures routières n'ont pas évolué : « *il n'y a toujours qu'une seule route qui dessert la rive gauche* ».
 - La flambée des prix fonciers et immobiliers depuis 10 ans avec pour conséquence, des difficultés croissantes pour loger les jeunes et le personnel des entreprises.
 - Des architectures « importées » qui ne respectent pas le style savoyard.
- Dans une moindre mesure :
- Le manque d'infrastructures culturelles et sportives également.
 - Les dangers de circulation sur la voie verte (manque d'éclairage, déneigement).



Forum citoyen à Duingt le 7 juin 2017



Forum citoyen : retour sur ce qui a été dit !



Les propositions des habitants :

En lien avec les points négatifs cités, les habitants réclament une amélioration des transports et des conditions de circulation :

« Mettre en place des transports collectifs performants et propres, de type tramway, favoriser le covoiturage et des parkings de covoiturage et des parkings relais, l'usage des vélos électriques, développer le transport lacustre, supprimer le trafic de transit sur le RD 1508 pour améliorer la qualité de l'air ».

Viennent ensuite des propositions liées au développement de l'urbanisation de la rive gauche :

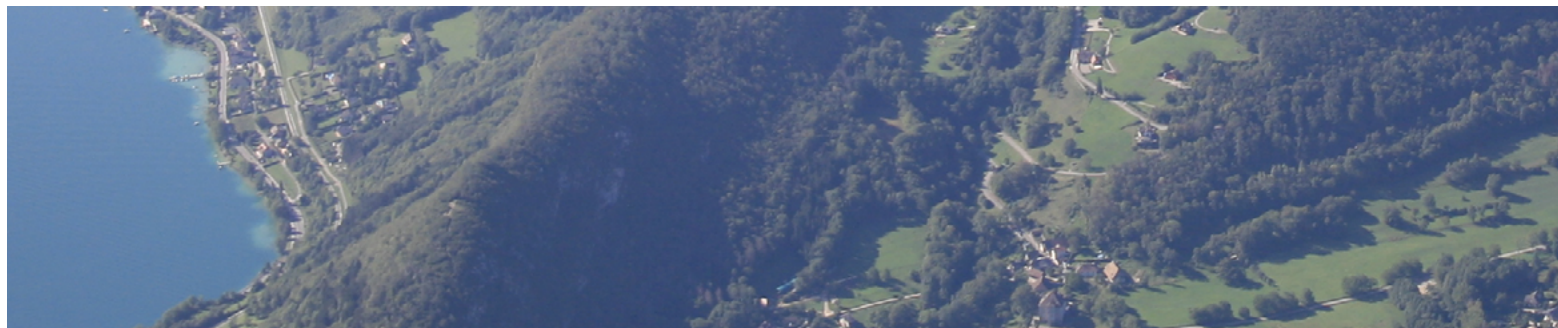
« Maîtriser et limiter l'urbanisation (pour des constructions moins hautes et moins denses), la consommation d'espaces, concentrer l'urbanisation dans les centres villes, développer des logements pour fixer les jeunes sur le territoire, avoir plus de cohérence architecturale,

Développer la culture, l'agriculture bio en maraichage, la fibre optique.

Poursuivre la préservation et la mise en valeur du lac ».



Forum citoyen à Duingt le 7 juin 2017



« La carte collaborative » mise à disposition sur internet

Qu'est-ce qu'une carte collaborative ?

C'est une carte accessible sur internet, que tout le monde peut renseigner, compléter, enrichir au fur et à mesure, et commenter, pour exprimer un point de vue sur le territoire et son devenir.

Le bureau d'études CAPT a mis à disposition le fond de carte et son mode d'emploi.

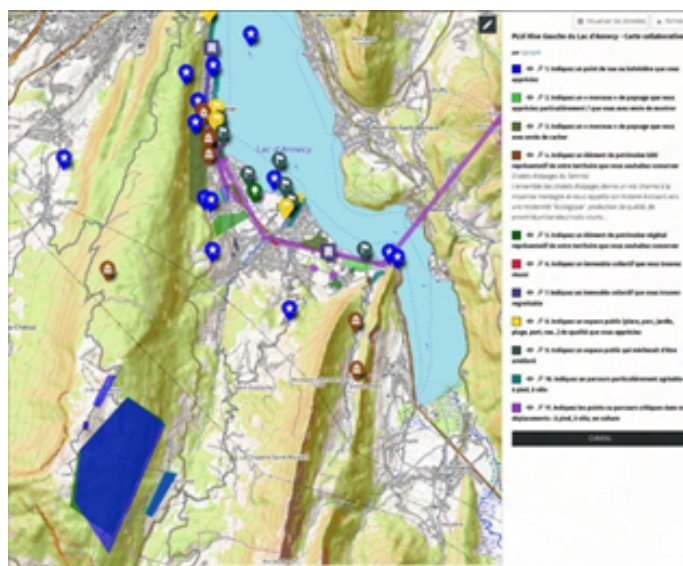
11 questions spécifiques relatives aux paysages, points de vues, espaces publics, immeubles, patrimoine bâti et végétal, parcours à pied, en vélos ou voitures guidaient les participants.

Mise en ligne au lendemain du forum citoyen, le 8 juin 2017 sur le site internet du Grand Annecy (<https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/plui-rive-gauche-du-lac-danne-cy-carte>), la carte collaborative a été clôturée le 31 octobre 2017.

11 questions posées :

	1. Indiquez un point de vue ou belvédère que vous appréciez
	2. Indiquez un « morceau » de paysage que vous appréciez particulièrement / que vous avez envie de montrer
	3. Indiquez un « morceau » de paysage que vous avez envie de cacher
	4. Indiquez un élément de patrimoine bâti représentatif de votre territoire que vous souhaitez conserver
	5. Indiquez un élément de patrimoine végétal représentatif de votre territoire que vous souhaitez conserver
	6. Indiquez un immeuble collectif que vous trouvez réussi
	7. Indiquez un immeuble collectif que vous trouvez regrettable
	8. Indiquez un espace public (place, parc, jardin, plage, port, rue...) de qualité que vous appréciez
	9. Indiquez un espace public qui mériterait d'être amélioré
	10. Indiquez un parcours particulièrement agréable : à pied, à vélo
	11. Indiquez les points ou parcours critiques dans vos déplacements : à pied, à vélo, en voiture

Les réponses :



Les participants pouvaient répondre aux questions de leur choix, autant de fois qu'ils le souhaitaient.



Les réponses de
la carte collabora-
tive

Elles concernent essentiellement les communes littorales.

**L'ensemble des résultats de la carte collaborative est disponible en mairie de cha-
cune des communes dans les registres de concertation**

Point de vue ou belvédère apprécié	11 points de vue 6 sites remarquables
« Morceau » de paysage apprécié particulièrement	2
« Morceau » de paysage déprécié	3
Elément de patrimoine bâti représentatif du territoire à conserver	11
Elément de patrimoine végétal représentatif du territoire à conserver	5
Immeuble collectif jugé réussi	2
Immeuble collectif jugé regrettable	5
Espace public (place, parc, jardin, plage, port, rue...) de qualité apprécié	5
Espace public qui mériterait d'être amélioré	9
Parcours particulièrement agréable : à pied, à vélo	5
Points ou parcours critiques : à pied, à vélo, en voiture	8
Total	72 saisies

Aperçu des
réponses

Les belvédères appréciés

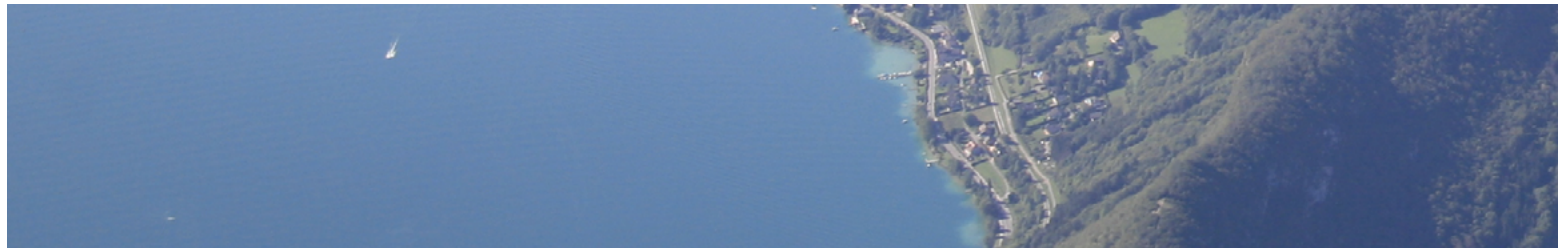
Belvédère de la vierge
Cessenaz / carderes
Chalets d'alpages du Semnoz
Coteau des Grands Vignobles
Coupure verte Sevrier / Saint-Jorioz
Croix de Chuguet
Etang / alimentant à l'origine les anciens
fours à chaux
Forêts du Semnoz
Grotte à la vierge
Leschaux «Balcons du Semnoz»
Marais de l'Enfer
Vue depuis Rte du Col de Leschaux sur
Sevrier
Vue sur le lac depuis l'Eglise de Sevrier
Vue sur le lac depuis la RD 912
Vue sur le lac en sortie de Duingt

Six sites remarquables repérés

Etang et coteau des Grands Vi-
gnobles à Sevrier
Marais de l'Enfer et coupure verte de
Sevrier / Saint-Jorioz
Site du village de Leschaux, balcons
du Semnoz
Les chalets d'alpages du Semnoz

En complément des sites précé- dents :

Les Grands champs à Duingt
Les Grands vignobles à Sevrier



Aperçu des réponses (suite)

« Morceau » de paysage que l'on a envie de cacher :

Trois sites identifiés :

- La zone d'activités à Saint-Jorioz,
- La zone commerciale ainsi que l'urbanisation sur les hauteurs à Sevrier.

Élément de patrimoine bâti représentatif du territoire à conserver :

11 éléments de patrimoine bâti signalant des fermes anciennes, des hameaux, de belles demeures bourgeoises et des chalets d'alpage, ont été repérés

Ancienne maison bourgeoise
Anciennes fermes
Belle demeure bourgeoise
Chalets d'alpages
Ensemble prieuré, bâtiment connexes anciens
Four à pain
Hameau de maisons anciennes
Hameau des Choseaux
Secteur de fermes anciennes
Vieille demeure
Vue sur le village d'Entrevernes depuis le Taillefer

Élément de patrimoine végétal représentatif du territoire

- Les forêts du Semnoz
- L'exploitation maraîchère de Sevrier,
- Le marais de l'Enfer à Saint-Jorioz,
- Les prés et prairies à Duingt.

Immeuble collectif réussi :

2 ensembles d'immeubles collectifs repérés :

- A Sevrier les immeubles en bordure de la Rte des Avollions
- A St-Jorioz, les immeubles Rte des Ecoles

Les deux ensembles cités présentent des architectures traditionnelles et un environnement verdoyant.

Immeuble collectif regrettable :

5 immeubles repérés car trop imposants, ou situés au milieu des champs (mitage), ou en raison d'une architecture de toits terrasses ou des surfaces d'enrobé non indispensable, ou à cause du mauvais entretien de certains bâtiments.

Complexe touristique
Epagny bâtiment
Hôtel restaurant Beauregard
Les Chataigniers
Nouveaux immeubles du centre de Saint-Jorioz



Aperçu des réponses (suite)

Un espace public (place, parc, jardin, plage, port, rue...) de qualité :

5 espaces publics sont appréciés, notamment les plages bien aménagées de Sevrier et St-Jorioz, le port de Sevrier et deux parcours de santé, celui en bordure du Laudon et le parcours santé et VTT de Duingt (Esplanade de Bellevue).

Parcours santé et VTT
Plage de Sevrier
Plage de Saint-Jorioz
Port et bâtiment du club de voile

Espaces publics à améliorer :

9 espaces publics cités, notamment :

- Des espaces de stationnement peu qualitatifs : celui de la plage et du Port de Sevrier,
- L'accès au Piron : stationnement et stockage dévalorisant,
- Le bâtiment du club de plongée, voile à Sevrier jugé trop imposant et mal intégré et le complexe sportif des tennis à St Jorioz,
- La plage de Duingt peu qualitative et trop proche de la RD
- Le quartier d'Epagny : 2ème entrée de St-Jorioz, à mettre en valeur

Accès au lac Piron
Ancien bâtiment
Ancienne passerelle au-dessus de la piste cyclable
bâtiment du club de plongée, pêche
Complexe sportif tennis
Epagny
Parc du Clos Berthet
Parking du port et alentours
Plage de Duingt

Les participants notent également des sites intéressants à mettre en valeur (ancienne passerelle au-dessus de la piste cyclable à Sevrier ainsi que le Parc arboré du Clos Berthet).

Un parcours particulièrement agréable :

5 parcours agréables ont été repérés :

- La voie verte longeant le lac (piste cyclable magnifique)
- Les aménagements réalisés pour les piétons :
- La promenade des Seines à Sevrier récemment réhabilitée
- Le sentier du Laudon jusqu'à la Rte de Sales et la route de la plage, à St -Jorioz,
- Le chemin des Viviers à Duingt.



Un point ou parcours critiques dans les déplacements à pied, en vélos, en voitures :

8 parcours critiques cités.

Les participants ont relevé plusieurs carrefours (Rte de Bordon / Magnonnet à St-Jorioz) et des circulations douces qui pourraient être améliorées voire créées :

- RD 1508 entre le port et le giratoire du Carrefour Market à Sevrier : rien n'est pensé pour les mobilités douces le long de la RD 1508 ou transversalement à la RD. Besoin de requalifier la RD en intégrant des modes doux et des connexions aux quartiers, plage et voie verte.
- Le centre de Sevrier traversé par la RD : non adapté aux piétons, cycles. Besoin de relier les écoles à la voie verte.
- Le carrefour Rte des Charponnets / RD 1508 : dangereux – limiter la vitesse à 50 km/h sur cette portion

- Créer plus de connexions des quartiers à la voie verte.
- Accès piétons cycles à la zone commerciale de Sevrier : peu adaptés, obligation de rouler sur les trottoirs ou de prendre les voies à contresens.
- Accès la plage municipale de Sevrier depuis la RD : créer des connexions piétons cycles à la plage depuis les zones pavillonnaires situées à l'ouest de la RD1508

L'élaboration du PLUI de la rive gauche : quels grands enjeux issus de la concertation citoyenne?

De la concertation citoyenne et des expertises du bureau d'études du PLUi, se dégagent les grands enjeux suivants, qui pourraient être déclinés en orientations d'aménagement et de développement dans la phase 2 du PADD :

Milieus naturels, biodiversité :

- Maintenir la biodiversité, préserver les milieux naturels remarquables et les ressources naturelles,
- Maintenir et améliorer la trame verte et bleue.

Paysage – patrimoine :

- Préserver la structure des paysages, les grands équilibres paysagers : espaces ouverts/fermés, la qualité des vues, des sites et des ambiances paysagères,
- Préserver les espaces agricoles ouverts et les grandes continuités agricoles qui participent à la qualité paysagère de la rive gauche,

- Préserver les espaces littoraux et les bords du lac (bande des 100 mètres) : stopper l'artificialisation et l'urbanisation d'une large bande littorale,
- Maîtriser l'avancée de la forêt,
- Préserver le patrimoine bâti et paysager, les groupements bâtis traditionnels « identitaires »,
- Poursuivre les opérations d'amélioration – requalification du cadre de vie :
 - > Mettre en valeur et requalifier les espaces d'accueil du public et les abords de la RD 1508, les zones d'activités économiques et commerciales : améliorer la qualité de la découverte du territoire depuis la RD1508, et la lisibilité des séquences paysagères perçues,
 - > Poursuivre les actions de mise en valeur des rives du lac.



Aménagement et urbanisme :

- Poursuivre un développement bâti maîtrisé, organisé, équilibré, répondant aux besoins du bassin de vie, respectueux de l'organisation bâtie traditionnelle, des composantes architecturales et patrimoniales,
- Maîtriser l'étalement et la diffusion du bâti sur les espaces agricoles, et modérer la consommation d'espaces agricoles pour préserver durablement le cadre et la qualité de vie, les paysages sur lesquels repose l'attractivité de la rive gauche,
 - > Stopper la consommation des espaces agricoles (espaces ouverts),
 - > Se développer au sein des enveloppes urbaines existantes,
 - > Recentrer le développement urbain, conforter, aménager les centres villes et les centres bourgs,
 - > Stopper le développement bâti le long de la RD 1508,
 - > Favoriser les opérations de renouvellement urbain, la réhabilitation des friches existantes.

Architecture :

- Maintenir lors des interventions les caractéristiques architecturales du patrimoine ou des ensembles patrimoniaux repérés,
- Construire plus de cohérence architecturale sur le territoire : pour une architecture contemporaine plus ancrée sur son territoire et répondant aux attentes du développement durable.

Habitat – logement :

- Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous,
- Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels,
- Améliorer la performance énergétique des logements.

Economie – commerce – tourisme – loisirs :

- Conforter le modèle économique de la rive gauche qui repose sur une économie résidentielle et touristique équilibrée, soutenue par le cadre de vie,
- Développer en parallèle les technologies vertes,
- Préserver les activités agricoles, les diversifier pour qu'elles répondent, en circuits courts, aux besoins alimentaires des habitants du bassin de vie urbain,
- Redéployer l'offre d'hébergement touristique en lits marchands, favoriser l'évolution qualitative de l'hôtellerie de plein-air, diversifier les activités touristiques « lac et montagne », les activités de loisirs et de découverte de la nature.

Transports, déplacements :

- Apporter des solutions durables aux problèmes de transports et de déplacements de la rive gauche : des solutions qui soient de vraies alternatives à l'usage de la voiture particulière dans les déplacements du quotidien comme dans les déplacements pendulaires :
 - > mettre en œuvre des moyens de transports collectifs performants et non polluants,
 - > favoriser les mobilités douces, piétons - cycles, le covoiturage,
 - > poursuivre le maillage doux du territoire, des quartiers vers la voie verte, vers les secteurs d'activités économiques, commerciales, touristiques, d'équipements, de services,
- Continuer à développer les sentiers de randonnées pédestres, VTT et cyclo touristiques,
- Développer les accès au lac.

Equipements publics :

- Poursuivre la politique d'équipements et de services de proximité en cohérence avec les besoins de proximité des habitants,
- Poursuivre la desserte du territoire en réseaux haut et très haut débit.



CONTACT

Direction de l'aménagement Service urbanisme
46 avenue des Îles BP 90270
74007 Annecy cedex
Tél. : +33 (0)4 50 63 48 74
amenagement@grandannecy.fr